L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 3 JUIN 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 3 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, aux Nos 93 & 95 rue des Magasins, eau de fleur d'orangers, cépes à l'huile, bouchons, sardines, etc.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 & 110 de la rue des Magasins—vins, liqueurs et installations de bureau.

SPECTACLES.

Samedi 3 Juin 1876.

OPÉRA.— "Contraband Children."

Le genre d'énergie nécessaire.

Les hommes du Sud sont braves, chevaleresques, ardents, ils sont capables, à l'occasion, d'un grand acte d'abnégation et de patriotisme. Nous ne doutons pas que, si les circonstances l'exigeaient, des milliers d'entr'eux ne fussent prêts à verser encore leur sang ou à sacrifier leur vie pour leur cause.

Mais il ne s'agit dans la campagne actuelle, ni de combats à livrer, ni d'exploits héroïques à accomplir. La poudre peut faire plus de mal que de bien et moins on en brûlera, mieux cela vaudra. L'héroïque guerrier n'est pas de saison et la véritable gloire que doit ambitionner tout bon citoyen est la satisfaction de pouvoir se dire quand la lutte électorale sera finie, "j'ai fait mon devoir."

Or, il ne faut pas croire que ce devoir soit chose facile. Non, certes, car il ne consiste pas seulement à aller, le jour de l'élection, déposer son bulletin de vote pour les candidats du parti, bons ou mauvais. Le devoir du citoyen, dans les circonstances présentes, est chose sérieuse et compliquée qui exige de l'abnégation, du zèle et de l'activité, non pas un jour, mais pendant toute la durée de la campagne.

Il y a beaucoup plus de mérite de la part d'un citoyen à consacrer son temps et son intelligence pendant plusieurs mois à assurer la restauration d'un bon gouvernement, dont les bienfaits profiteront à tous pendant une période de plusieurs années, qu'à se montrer prêt à faire le coup de feu à un moment donné.

L'accès héroïque d'un jour est plus glorieux peut-être, mais il est plus facile que le dévouement obscur de chaque instant qui consiste à sacrifier ses propres convenances, à braver les débiles et les dégoûts, sans espoir d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli.

Il faut plus d'énergie véritable pour persévérer, sans défaillance, le rôle de bon citoyen que pour risquer sa vie dans un combat.

Le moment est venu pour les conservateurs de la Louisiane de déployer toute l'énergie dont ils sont doués pour assurer leur affranchissement définitif du joug radical et pour faire entrer leur Etat dans une voie de réparation et de relèvement.

Mais il ne faut pas que cette énergie égare dans une fausse direction, ni qu'elle soit dépensée en accès de fougue intermittente. Elle doit être mesurée, constante, bien placée; le succès est à ce prix.

Le radicalisme en Louisiane est déjà très ébranlé. Ce n'est ni à coups de fusil, ni à coups de pistolet, qu'il faut achever sa défaite, c'est en l'accablant sous les griefs accumulés de ses malversations et de ses méfaits.

C'est une lapidation morale qui a commencé pour la clique des meneurs radicaux; que chacun apporte sa pierre et elle sera complète.

C'est un devoir qui n'a rien d'agréable, mais c'est un devoir impérieux pour quiconque a connaissance de faits et de faits commis par des fonctionnaires fédéraux ou dans leurs bureaux, de donner information des faits au comité congressionnel ou de déposer devant lui.

C'est une guerre pacifique faite au radicalisme, et précisément parce qu'il n'y a ni de gloire à y conquérir, celui qui s'y engage fait preuve de vertu civique et de dévouement à la chose publique, et il donne l'exemple d'une réaction salutaire contre la démoralisation qui ne prévaut que trop dans notre société.

Lutter contre le radicalisme ne suffit pas pour arriver à la restauration d'un bon gouvernement; il faut encore lutter chaque jour et incessamment dans les rangs du parti démocrate-conservateur contre l'intrigue et l'esprit de coterie et de camaraderie. Là encore, il faut du courage et de l'énergie. Si les hommes intelligents, honnêtes et désintéressés se tiennent à l'écart des organisations et des assemblées primaires, ils risqueront de changer leur cheval borgne pour un aveugle et de voir les abus de l'ancien régime se continuer à peu de chose près sous un nom nouveau.

Le devoir des bons citoyens est donc de se mêler au mouvement, d'éclairer les masses et de peser de toute leur influence sur les choix des candidats. Ils doivent se proposer pour empêcher les divisions et les dissensions que peuvent susciter les rivalités des chercheurs de places.

Tout cela exige beaucoup d'abnégation d'énergie et un grand courage moral. Mais l'heure est suprême, la lutte décisive s'engage en novembre, et si les citoyens qui ont à cœur le salut de leur Etat veulent se donner la peine de réfléchir à la sombre perspective qu'ouvrirait un nouveau triomphe des radicaux, ils consentiront pas à faire tous les sacrifices pour éviter une pareille calamité. Le soin de leurs intérêts, le souci de l'avenir de leurs enfants non moins que la conscience de leurs droits depuis si longtemps foulés aux pieds et leur dignité d'hommes libres leur commandent impérieusement de déployer toute leur énergie au renversement du régime de honte, de corruption et de spoliation qui depuis huit ans, s'appesantit sur la Louisiane et y paralyse le développement matériel et le progrès moral.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Vindicator* de Natchitoches :

Mardi dernier, vers minuit, une troupe d'hommes appelèrent le geôlier et ayant pénétré dans la geôle, ils entrèrent dans la geôle et tuèrent à coups de feu un homme de couleur nommé Douglas, connu depuis plusieurs années dans la paroisse comme un voleur notoire. Le geôlier a dit qu'il avait reconnu aucun homme de la troupe et qu'il croyait qu'ils étaient étrangers. Le bruit a couru depuis que ce sont des hommes qui étaient impliqués dans certaines affaires avec le nègre qu'ils ont tué et qu'ils craignaient ses révélations.

Le *Democrat* d'Alexandrie met en avant le nom de M. Lewis Texada pour gouverneur. Les candidats ne manqueront pas, peut de patience, messieurs.

L'HONORABLE JEFFERSON DAVIS ET LES ÉTATS. — L'Honorable Jefferson Davis a dû adresser la lettre suivante à l'un de nos principaux négociants :

A bord du steamer *Memphis*,
25 mai 1876.

Cher monsieur — Nous nous sommes arrêtés pour prendre le reste de la cargaison de charbon; cela m'a donné l'occasion de examiner les jetées, et tout ce que j'ai pu apprendre sur moi une impression très favorable. Nous avons fait un relevé de la profondeur de l'eau, et n'avons trouvé que seize pieds à deux endroits seulement sur toute la partie supérieure de la barre à la tête de la passe.

Le sondage a lieu si rapidement que l'ingénieur m'a dit qu'il fallait modifier le rapport de jours.

L'ingénieur m'a aussi montré que la formation d'un banc de sable au dehors—formation dont on a parlé — n'est pas une chose à craindre et le fait que la profondeur de l'endroit, la dernière fois qu'il a été la sonde, était plus grande que celle qu'ont annoncée les officiers qui ont été à la côte avant le commencement des travaux.

Le colonel Andrews, surintendant, nous a reçus avec une parfaite courtoisie et nous a mis à même de juger par nn examen de l'état actuel des jetées.

Je suis, etc.

JEFFERSON DAVIS.

Voici le moment. Si vous avez besoin de chaussures profitez de l'occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin Royale et Dauphine.

Comité Congressionnel d'Enquête.

Séance du Vendredi 2 juin 1876.

La séance est ouverte à 10 heures et demie du matin. Mr Gibson occupe le fauteuil. Le secrétaire appelle les témoins.

MR. EDWARD A. DAVIS,

Caissier de l'hôtel St-Charles. — Je sais quelque chose relativement aux contrats de phares. En 1874, J. H. Sypher vint me trouver au bureau du capitaine Wood, surintendant des travaux à exécuter à la Douane, et me pria de signer un contrat pour la réparation des phares; je lus le document; comme il était exact quant à la forme et accepté, je le signai et le remis à Sypher. La somme fixée était de $5,000. Quelques jours plus tard (j'étais alors employé chez Mr Morgan) Sypher vint me prier d'aller toucher le montant à la Douane, le travail ayant été fait. Je touchai cinq billets de $1,000 et les donnai à Sypher. Je ne me souviens pas du nom de celui qui tira le chèque.

Le capitaine Wood était surintendant et le frère de Sypher son assistant. Je n'ai jamais reçu d'argent des Syphers pour ce contrat; j'ai signé le document par politesse. Il ne me vint pas à l'esprit, à l'époque, que la transaction pût être malhonnête, mais je n'ai jamais fait de travail quelconque.

Cinq jours plus tard, lorsque l'argent fut compté, je commençai à avoir des soupçons. J'en fis part à MM. B. J. Sage et Tupper. Je n'ai jamais revu J. H. Sypher depuis le jour où je lui remis les cinq mille piastres. J'ai lu le contrat, mais je ne m'en rappelle pas les conditions; je ne me rappelle pas non plus s'il y avait d'autres parties au contrat. Je ne connaissais guère Sypher, je n'avais jamais entendu parler de lui en termes de reproches et n'avais aucune raison de douter de son honnêteté.

Je reçus de A. J. Sypher cent vingt piastres pour avoir signé le contrat et tiré la somme. J'avais écrit à J. H. Sypher à ce sujet, mais n'avais reçu aucune réponse à ma lettre. Le montant fut payé par des officiers des Etats-Unis; le chèque en fait foi.

J'ignore jusqu'aujourd'hui si des travaux quelconques ont été exécutés pour cet argent; j'ai entendu dire qu'on s'en était servi dans des élections.

Les cinq mille piastres furent payées par le caissier du collecteur de la Douane.

MR. MATHEW CUNINGHAM.

J'habite la Nile-Orléans depuis vingt-et-un ans. Je suis plombier et député spécial du marshal des Etats-Unis. J'exerçais mon métier en 1872.

J'ai reçu du marshal de petits montants pour mes services. Je n'ai pas signé de reçu de salaire en août et en septembre de 1872 et n'ai pas touché d'argent. Je n'ai jamais autorisé personne à signer de tableau de paiements ou de certificats en mon nom. Je ne sache pas qu'il y eût à l'époque un employé de la douane qui portât le même nom que moi. J'ignore si le gouvernement a de moi des certificats constatant que j'ai touché le salaire du mois d'août et celui du mois de septembre 1872.

Je fus nommé député spécial pour l'élection de novembre 1872 et ne fus payé qu'en cette qualité.

CHARLES GEISER.

Entre client et avocat.

Je suis né à la Nile-Orléans et fais le métier de drayman; je suis employé comme drayman à la douane et transporte les marchandises de là et des entrepôts; et du magasin de Mr Moyton, rue Gravier, à l'entrepôt No 61.

Les caisses prises au magasin de la rue Gravier étaient légères; deux ou trois jours plus tard, quand elles en sortirent de nouveau, elles étaient beaucoup plus lourdes et semblaient avoir été remplies.

Ceux qui m'employaient ne me donnaient aucune instruction au sujet du maniement des caisses, ils me recommandaient seulement de ne dépêcher, je n'avais pas d'instructions par écrit. Lorsque j'arrivais à l'entrepôt, on y était toujours prêt à recevoir ou à livrer les marchandises. Je n'ai aucune idée exacte de l'espèce d'articles que renfermaient les caisses; je crois que c'étaient des articles en ferblanc.

Je ne donnais jamais d'ordres, je ne faisais jamais signer de reçus quand je livrais ou prenais des marchandises à l'entrepôt. Les portes du fond de l'entrepôt étaient toujours ouvertes à mon arrivée, et on les fermait à la hâte dès que j'avais fini ma besogne, tandis que, quand les marchandises entrent dans l'entrepôt par les portes de devant, les draymen attendent leur tour parfois des heures. Les marchandises étaient, d'habitude, transportées dans l'après midi, mais non à une heure inaccoutumée.

La séance est suspendue; elle est reprise à 1 heure.

Lorsque le comité se réunit de nouveau, vers deux heures et quart, sur motion de Mr Reilly, de la Pennsylvanie, il entre immédiatement en séance secrète.

Nous apprenons que pendant cette séance, de deux à quatre heures, plusieurs témoins sont entendus, relativement à la tentative d'assassinat dirigée contre le pseudo-sénateur Twitchell, à Conshatta. On nous dit que messieurs Vance et Woodburn, membres du sous comité d'enquête, partiront cette après-midi pour Coushatta.

Séance du soir.

Le seul témoin entendu le soir a été M. Beckwith, et la séance, qui a duré de huit heures à neuf heures et demie, a été plus remarquable par ce que le témoin n'a pas dit que par ce qu'il a dit. M. Beckwith paraît avoir peu de mémoire. Pour la plupart des choses intéressantes à connaître, il ne sait pas ou sait peu ou ne se rappelle pas bien, même quand il s'agit de l'affaire de la paroisse Grant dans laquelle il a joué un rôle si actif et si passionné.

M. Beckwith, avocat de District, prête serment et dépose d'abord sur sa nomination, sur son assistant, M. Gurley et leurs rôles respectifs. Interrogé sur le déficit de Lovell, comme maître de poste, il ne se rappelle ni le montant total de ce déficit ni le chiffre de la somme pour laquelle un compromis a été fait. Il ne sait rien du compromis, l'affaire lui a été référée de Washington où tous les documents se trouvent.

Il y avait une mise en accusation contre Lowell pour le déficit dans le département des mandats, mais un compromis étant intervenu sur la réclamation civile, Lowell ou quelqu'un pour lui est venu le trouver et a soutenu que le compromis entraînait un *nolle prosequi*. Mr. Beckwith ne s'explique pas clairement sur son rôle relativement à l'abandon des poursuites contre Lowell.

Interrogé sur l'affaire du maître de poste Taliaferro, il dit qu'elle a eu lieu avant son entrée en fonctions. Il ne se rappelle pas le montant du déficit. Les cautions ne valaient rien, et Taliaferro père, aujourd'hui juge de la Cour Suprême de la Louisiane, a proposé un compromis.

Sur les saisies de sucre, le témoin dit qu'il ne sait rien, ces saisies étant antérieures à son temps.

Sur les procès contre les accusés de la paroisse Grant, Mr. Beckwith dit qu'il y a eu d'abord un désaccord du jury, puis un second jugement. Il ne se rappelle pas comment le jury avait été choisi et parle du système actuel pour la composition de la liste au lieu d'expliquer comment on a procédé dans cette affaire qui était antérieure à l'établissement du nouveau système. Il ne sait rien de l'ordre secret qu'aurait lancé le juge Durell pour la formation d'une liste spéciale.

Il ne sait rien de ce grand jury que Durell a déchargé au moment où il allait mettre en accusation Durell et Norton. Il a entendu dire cependant que Durell avait appris l'intention de ce jury quand il l'a dissous; mais il ne se rappelle rien, c'est après coup qu'il a entendu dire cela.

M. Beckwith, interrogé sur l'affaire du greffier, dit qu'il ne lait pas grand'chose. Les cautions de $1000 avait été fournie par un commis du greffier qui n'avait rien. L'accusation est toujours pendante.

M. John Ogleby est l'un des commissaires chargés de composer la liste du jurj; le témoin explique la système actuel et se réfère aux documents officiels sur l'époque de la domination d'Ogleaby.

L'interrogatoire le ramouant sur les affaires de sucre, il dit qu'il y avait en beaucoup de marchandises confisquées et qu'on ne pouvait rien faire au-delà. Il se réfère aux rapports envoyés à Washington contenant tous les détails.

A la question de savoir s'il peut faire des communications au comité sur les fraudes qui, à sa connaissance, auraient été commises par des employés de la Douane ou du revenu intérieur, il répond qu'il a soumis au grand jury tous les faits connus de lui, et qu'il ne peut les rendre publics avant que le grand jury ait prononcé.

En réponse à M. Conger le témoin dit qu'il a trop à faire, pas assez de commis, &c., &c. Il n'a pas eu le temps de lire son rapport imprimé à l'avocat-général.

Le greffier Claiborne a, jusqu'à la nomination du juge Woods à la Cour de Circuit, rempli les fonctions de greffier pour les deux Cours de District et de Circuit.

Le témoin a M. Riley, le témoin dit que M. Ogleaby, commissaire du jury, n'est pas en accusation, mais M. Hutchinson, autre commissaire, est poursuivi, il peut donc être jugé par les jurés choisis par lui.

Le témoin entre dans des détails sur la manière dont les compromis se font à Washington. On lui réfère l'affaire pour avoir son avis sur l'opportunité de compromis ou sur le montant qu'il serait possible de recouvrer. Dans l'affaire Taliaferro, le gouvernement a obtenu plus par compromis qu'il n'en eut par des poursuites contre les cautions; l'une d'elles était Matt Wells qui avait des réclamations contre le gouvernement.

Dans quelques affaires, notamment dans l'affaire McGrew, les compromis ont été conclus contre son avis.

Les fonds collectés dans les affaires sont distribués par le département du Trésor après le paiement des droits de cour. Il y a eu de très fortes sommes réalisées par les saisies de sucres, de vins, etc. Dans certain cas on donnait moitié aux dénonciateurs.

L'honorable R. L. Gibson demande au témoin si c'est sur sa recommandation que le compromis Lowell a été conclu. Le témoin fait une réponse équivoque et dit qu'il a engagé l'agent du département à examiner par lui-même.

Il ne sait pas au juste les époques où les jugements des prisonniers de Grant ont eu lieu, et ne sait combien de temps s'est écoulé entre l'arrestation des prisonniers et le dernier jugement. Il n'a pas la moindre idée du montant des frais.

Les explications du témoin sur les affaires de whiskey, l'acquittement de Wilds, la division des accusations ne sont pas des plus claires. Il déclare que de n'est pas lui qui a exigé le serment blindé des jurés, c'est la défense.

La séance est levée à neuf heures et demie.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DES ORPHELINS.—N'oubliez pas que c'est ce soir qu'a lieu à l'Opéra la représentation des Amateurs-Minstrels au bénéfice de l'asile des orphelins du Troisième District. Il suffit, nous le savons, de signaler au public orléanais une bonne œuvre pour qu'il s'empresse d'y concourir. Il sera d'ailleurs amplement compensé, car la plupart des artistes amateurs qui doivent paraître sur la scène de l'Opéra ont un talent réel et se sont déjà fait applaudir de l'autre côté de la rue du Canal. La belle écuyère, miss Anderson, sur son incomparable cheval, aura un succès fou. Il faut aller voir cela. Le prix du billet est de 50 cts seulement.

AUX CENT MILLE PALETOTS.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la grande annonce que Mr. Michel Lion publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. Cette annonce est faite pour séduire et nous ne doutons pas qu'elle n'atteire en effet une nombreuse affluence d'acheteurs au magasin des 100,000 paletots, 197 et 199 Vieille-Levée, en face du marché français. Les prix auxquels sont offerts les articles confectionnés de ce magasin sont réellement incroyables par leur modicité. Mr. Lion devant quitter, vers le 1er octobre, le local qu'il occupe actuellement, se voit forcé de mettre son stock au rabais afin d'en assurer la vente rapide. C'est pour cela qu'il l'annonce à 20 et même à 30 pour cent au dessous du prix coûtant. Ainsi, que les acheteurs se le tiennent pour dit! Ils pourront, s'ils veulent profiter de l'occasion qui leur est fournie, s'habiller à bon marché. Il y a dans le magasin de Mr. Lion des confections pour jeunes gens comme pour hommes, et des articles de toutes les qualités, mais tous fort à la mode, très nouveaux et d'un genre excellent. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Entre client et avocat.

Le grand juri a rendu, le 25 mai, un verdict de mise en accusation pour abus de confiance (embezzlement) contre Mr A. Brieugne, avocat, pour s'être approprié une somme de $300 qu'il avait reçue pour le compte d'un de ses clients, Mr M. Rochet, négociant. Mr Brieugne a été mis sous caution de mille piastres pour répondre à la dite accusation. L'affaire ne sera sans doute jugée qu'après les vacances.

Justice expéditive à Philadelphie.

Il paraît qu'à Philadelphie la justice marche d'une façon expéditive. Deux coquins, bien connus par leurs exploits à la Nouvelle-Orléans, Jules Robert, alias Bertin, et Manuel Gonzales, ont été pris dans les terrains de l'Exposition du Centenaire, en train d'alléger les poches des visiteurs. C'était un vendredi. Le samedi le Grand Jury les mettait en accusation et le lundi ils étaient jugés et condamnés à deux ans et demi de prison, et le jour même expédiés pour le pénitencier de Cherry Hill.

Ces deux gredins avaient été ici envoyés devant la Cour criminelle pour trois affaires d'escroquerie et de vol; notamment pour un vol à l'américaine commis au préjudice de M. Boltmann, marchand de meubles, et ils avaient trouvé moyen de se faire relâcher sans donner caution ou en donnant pour cautions des hommes de paille, chose qui n'arrive que trop fréquemment par suite de la manière dont la justice est administrée à la Nile-Orléans.

Succès du professeur Wingard.

La goëlette mouillée à l'embouchure du nouveau canal a sauté; le professeur Wingard triomphe donc pour le moment.

Voici, au sujet de la troisième tentative, le certificat des messieurs qui ont assisté à l'explosion.

Nous, soussignés, composant un comité, avons été témoins de la démonstration de la force inconnnnée de Mr Wingard. A 2 heures 35 minutes de l'après-midi, Mr Wingard a déchargé sa batterie, une fumée s'est élevée et une minute et demie plus tard, la goëlette, mouillée à un mille trois cinquièmes du rivage, a sauté par la poupe et coulé jusqu'à la ligne de flottaison.

C. J. FORSHEY,
J. P. MADOUX,
M. F. BIGNEY.

MM. Grant, J. B. Kelly, le capitaine Ed. L. Cope, C. W. Brown, Geo. W. Wintz, le capitaine H. Riddle, Andrew Desportes, M. Brandon, Dr. A. R. Ober, A. B. Williams, Joe G. Stifeber, John P. Labarre et H. Rosenhanon étaient présents et donneront le même témoignage que Mr Forshey et ses collègues.

Le comité a fait le rapport additionnel suivant :

Lorsque M. Wingard revint à terre, le comité se rendit avec lui à la goëlette. Même les petites pièces de bois à l'arrière du grand mât étaient brisées en morceaux. Le mât est toujours debout, mais tout le reste est brisé, de sorte qu'il sera impossible de remorquer la goëlette au rivage. Le drapeau a été déchiré, il est tombé à mât où il flotte encore.

M. Wingard a eu la main droite brûlée, le gant de soie qui la recouvrait n'ayant pas été un assez bon conducteur.

Ajoutons un petit détail : quelques instants avant l'explosion, dix hommes, venus dans un canot, s'approchèrent de la goëlette et y entrèrent : au bout de quelques minutes, ils en sortirent, se précipitèrent dans leur embarcation et ramèrent dans la direction du New-lake End. Le bruit court qu'ils ont déclaré avoir vu, dans la goëlette, un tuyau de gaz de quatre pouces, rempli de poudre, et quelque chose ressemblant à une ligne de pêche, s'étendant jusqu'à la surface de l'eau.

Il est probable qu'on entendra encore parler de la "force innommée". Nous ne saurions avoir trop d'explications sur une découverte aussi importante, si trop de preuves du succès du professeur.

P. S.—MM. Bigney et Madoux, membres du comité, informent le *Picayune* que l'histoire de six hommes qui auraient examiné la cale de la goëlette, n'est pas vraie, ou du moins que les visiteurs ne se sont pas fait connaître. Il y a lieu de croire que la rumeur a été mise en circulation par des personnes malveillantes. Mr Wingard, avant l'explosion, avait mis un canot à la disposition du comité, mais celui-ci n'avait pas voulu se transporter à bord, car il y avait été la veille. Le comité a vu les hommes aborder la goëlette puis s'éloigner, peu après dans la direction du Bayou St Jean.

Le professeur, vu les doutes qui existent sur le succès de la "force innommée," est prêt à faire une seconde expérience, pourvu que le public en acquitte, cette fois, les frais. Les instruments dont il se sert sont fort grossiers, mais coûteux, plusieurs, quatre cents piastres. L'expérience lui a coûté, en tout, mille piastres.

Enfin, Mr Wingard se charge de démontrer l'infaillibilité de son système de destruction au gouvernement qui voudra en couvrir les dépenses. Il fera sauter un navire à une distance de cinq, peut-être de sept milles.

Pour le quart d'heure, nous constatons l'assertion.

Un suicide ou un meurtre.

Hier matin vers six heures, on a trouvé dans une citerne pleine de vinaigre, à la fabrique de Mr S. Grummel, No 192 rue Peters, entre Julia et St-Joseph, le corps de Mr S. Griff, un associé de Mr Grummel.

Il paraît qu'avant hier soir les deux associés s'étaient enivrés ensemble au café de Mr John Reinhart, dans le voisinage et étaient partis de là pour gagner leur chambre qui est située au premier étage de la maison où se trouve la fabrique de vinaigre.

Hier matin, entre cinq heures et demie et six heures, Mr Grummel est arrivé au café de Mr Reinhart et lui a demandé s'il n'avait pas vu Griff, son associé. Reinhart a répondu négativement, et quelques minutes après, Mr Grummel, qui était toujours sous l'influence de la boisson, est arrivé en courant, annonçant qu'il venait de trouver le corps de Griff dans une des citernes de vinaigre.

Comme il faut monter sur une échelle pour arriver à cette citerne, il n'y a pas d'accident possible. Il faut donc que le malheureux Griff se soit suicidé ou qu'il ait été précipité dans la citerne.

S. Grummel a été arrêté sur présomption de meurtre, parce qu'on a découvert que la vie de son associé était assurée en sa faveur pour $6000.

Grummel au moment de son arrestation était tellement ivre qu'il a été incapable de faire une déclaration.

Il y aura bientôt une enquête et il faut espérer que le mystère sera éclairci.

Premier Club auxiliaire Démocratique du Cinquième Ward.

Le premier club auxiliaire Démocratique du 5ème ward s'est réuni hier soir, à son quartier général, rue Remparts entre Toulouse et St-Pierre, sous la présidence du colonel Gustave Legardeur jne. Cent dix-neuf membres étaient présents. Mr H. J. Rivet, président du comité exécutif, a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité et par acclamation.

Attendu, que le comité exécutif de paroisse a ordonné que des livres pour un nouvel enregistrement soient ouverts immédiatement et que des commissaires d'enregistrement et de révision soient nommés respectivement par le président ou élus par le club central, pour tenir et pour réviser les livres, et aussi pour émettre des certificats d'enregistrement;

Attendu, que le premier club auxiliaire démocratique du cinquième ward a une confiance pleine et entière dans le patriotisme, l'habileté et l'impartialité du major Léon Queyronze, actuellement président du club central; en conséquence, il est

Résolu, que le major Léon Queyronze, président du club central du 5ème ward, soit requis de nommer sans retard les commissaires mentionnés.

Résolu, que nous avons lieu de considérer qu'il est inopportun et imprudent même, de convoquer le club central en ce moment, et que nous donnons à notre comité exécutif l'ordre d'informer le major Queyronze du sentiment du premier club auxiliaire démocratique du 5ème ward à cet égard.

Ces résolutions, comme nous l'avons déjà dit, ont été adoptées à l'unanimité et signées par tous les membres présents, au nombre de cent-dix-neuf.

Leur objet est d'empêcher qu'il y ait une assemblée générale des électeurs démocrates du Cinquième pour élire les commissaires d'enregistrement et de révision.

Connaissant la loyauté et la grande impartialité du major Léon Queyronze, le 1er club auxiliaire démocratique préfère que ce soit lui qui nomme les commissaires désignés que de laisser ce choix à une assemblée qui serait peut-être désordonnée et sur laquelle il est possible que certains politiciens de profession exerçassent une influence pernicieuse.

Il nous semble que tous les wards, c'est-à-dire tous ceux où le club central est présidé par un homme de digne de confiance, devraient imiter cet exemple.

On doit éviter par tous les moyens des scènes de désordre dans les assemblées démocratiques, comme tel a été le cas, malheureusement, dans le neuvième ward. D'un autre côté, il est urgent que les commissaires d'enregistrement et de révision soient des hommes consciencieux; car, si ces commissaires doivent être simplement les instruments d'une clique, adieu les franchises du peuple.

Tout ce que nous disons là a été exprimé dans un très beau langage par notre estimable concitoyen Mr Carleton Hunt, qui avait été appelé plusieurs reprises, à consenti à faire part de ses vues à l'assemblée, en quelques paroles chaleureuses et bien senties.

Mr Carleton Hunt a fait un éloquent appel au patriotisme des citoyens du cinquième ward. Il a parlé d'une nouvelle ère pour la Louisiane, dans laquelle nous entrerons certainement si tous les bons citoyens, tous les bons démocrates, partisans des réformes, s'unissent pour porter aux premières places des hommes d'ancienne famille, dont les noms sont connus et respectés de tous et dont l'intégrité est un fait si bien établi que jamais l'ombre même d'un soupçon n'a été évoqué pour la ternir.

Club des ouvriers du 10ème ward.

Avant-hier soir un grand nombre d'ouvriers du dixième ward se sont réunis afin d'organiser un club démocratique, qui portera le nom de club des ouvriers du dixième ward.

Les officiers suivants :

Président, Dr. C. H. Tebault; 1er vice-président, C. Berry; 2nd vice-président, T. H. Handy; 3me vice-président, D. Clemente; secrétaire, J. S. O'Rourke; trésorier, J. P. Quinn; grand marshal, R. Zimmermann; sergent-d'armes, J. H. Littleton.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.

Février-bach et ses compagnons d'infortune condamnés.

Hier le juge Wood, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, a prononcé la sentence de chacun des propriétaires de distilleries qui ont été convaincus d'avoir frauder le gouvernement des Etats-Unis.

Messieurs Otto Karstendike, John Henderson et G. W. James ont été condamnés chacun à seize mois de prison et à deux mille piastres d'amende.

Mr Febrenbach a été condamné à onze mois de prison et à mille piastres d'amende.

Il y avait une foule considérable dans la salle de la Cour de Circuit pour entendre la sentence.

Les condamnés ont été conduits dans l'après-midi à la prison de paroisse. On nous dit qu'ils seront envoyés bientôt au pénitencier de l'Etat du Kentucky.

TÉMPÉRATURE.—2 Juin 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	75	23
Midi	83	28
3 P. M.	85	29
6 P. M.	80	27

☞ Une chose incroyable, c'est la grande réduction de prix qui vient d'être faite sur les chaussures au Magasin Rouge, au coin des rues Royale et Dumaine.

LA RUSSIE ET L'ALLEMAGNE—On écrit de Berlin à l'agence Havas :

Ce n'est plus l'Allemagne qui est à la tête de la coalition, c'est la Russie qui impose ses conditions aux deux autres puissances, dont l'une voit son influence s'affaiblir à mesure que la France se relève et dont l'autre sera bientôt enlacée et profondément remuée par le mouvement slave. De cet état de chose, il n'y a que la Russie qui puisse disposer librement de ses forces, les deux autres ne pouvant perdre de vue leurs voisins un seul instant.

Quel les occasions ne manquent-elles pas de constater l'état de dépendance dans lequel se trouve l'empire allemand vis à-vis de la Russie. Le gouvernement du roi Guillaume s'efface modestement devant son protecteur, qui lui a permis de faire les guerres de 1864 et 1866, qui a couvert ses derrières en 1871 et sans le consentement duquel il ne peut encore rien entreprendre.

Je vous ai déjà dit récemment que beaucoup d'hommes politiques allemands, dans tous les partis, ressentent cette subordination de l'Allemagne, non-seulement comme une humiliation qui blesse leur amour-propre national, mais aussi comme un danger pour leur pays comme une menace contre son indépendance, qu'ils avaient cru sauvée pour toujours par la création de l'empire.

La présence du czar et de ses hauts dignitaires et le proternement de tout notre monde officiel devant le moindre conseiller russe ne font qu'accentuer ces sentiments.

On se demande à quoi la fondation de l'empire nous a servi si nous ne pouvons pas nous passer de l'amitié moscovite et ce que nous deviendrions, si un jour on l'autre, notre allié allait demander à l'Allemagne le prix de son amitié.

Il est vrai que nous le payons déjà assez cher, le système prohibitif de la Russie mettant à sec notre industrie, en même temps que son exportation de blé et d'alcool écrase notre agriculture.

C'est à cet état de chose que l'on doit attribuer l'affaissement de nos provinces orientales, qui fournissent le plus grand contingent à l'émigration et dont la population a, depuis le recensement du 1er décembre 1871, diminué dans une mesure effrayante.

A ce point de vue, on peut se demander si la cession d'une partie de la Prusse orientale à la Russie, cession que cette dernière paraît ambitionner, ne serait pas avantageuse pour la Prusse elle-même, en la débarrassant d'une contrée dont la population est clairsemée et hostile à son gouvernement actuel.

Il ne serait donc pas impossible qu'on s'occupât, dans les conférences qui vont avoir lieu, de cette dernière question, quand la discussion portera sur les "objets de compensation."

—Par ordre du ministre de la guerre, les nouveaux fusils Gras sont distribués en ce moment à plusieurs régiments d'infanterie dans la région de l'Ouest. Ils vont être donnés également aux troupes de l'armée de Paris.

—On lit dans le *Petit Marseillais* :

"Une jeune femme, âgée de dix-neuf ans, se trouvant dans une position intéressante, aurait eu la fantaisie de manger des artichauts à la poivrade, après avoir bu du lait pour son déjeuner.

"Elle ne tarda pas de être prise de coliques atroces que les personnes qui la soignaient ont cru être les douleurs de l'enfantement, et bientôt elle rendit le dernier soupir.

"Nous n'ignorons pas que l'estomac supportait mal les artichauts après l'absorption d'une certaine quantité de lait, mais nous ne croyions pas qu'une semblable imprudence pût entraîner la mort."

—Une jolie *coquille* dans un journal de province.

Parlant de l'entrevue des chanceliers, MM. de Bismark, Gortschakoff et Andrassy, ce journal ajoute :

"La réunion des trois *chandeliers* est destinée à répandre une grande lumière sur la question."

Oui, à condition toutefois que les chandelles soient allumées.

—Les gens superstitieux trouvent qu'il y a un sénat un fauteuil maudit, celui sur lequel M. de la Rochette devait s'asseoir, et où M. Ricard ne s'est assis que deux fois. Ils prétendent qu'il doit porter malheur, et qu'il faut le laisser vacant.

PARIS
AU PETIT SAINT-THOMAS.
27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac,
et 25, rue de l'Université (Près les Tuileries.)
Cette maison qui compte plus de soixante années d'existence, est universellement connue et réputée comme établissement de confiance de premier ordre et vendant à très bon marché.
Dans ses immenses magasins, que le voyageur ne peut se dispenser de visiter, se trouvent réunis les assortiments les plus complets de Soieries des premières fabriques: Bonnet, Tapissier, Panson, etc.; les Nouveautés en Etoffes de Fantaisie et Lainages, Châles, Confections et Costumes pour dames, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Ganterie, Toiles, Etoffes pour Ameublement, Tapis, Mercerie, Articles de Paris, Parfumerie, etc. etc.—English Assistants.

GUERLAIN,
PARFUMEUR,
Paris 15 rue de la Paix, Paris.
—74—
Régiez les fonctions du corps—Cet avis de vrai être suivi avec empressement par ceux qui souffrent des habitudes irrégulières du corps ou des désordres de la vessie ou des reins. L'inactivité des boyaux ou des organes urinaires est promptement rectifiée par ce diurétique apéritif et fortifiant; les "Hostetter's Stomach Bitters", et comme toutes les affections des organes ont une forte tendance à devenir chroniques, et cela rapidement, il ne faut pas retarder d'un moment l'usage des bitters. L'action de cet inestimable correctif sur ces boyaux diffère grandement de l'action d'une moderne drastique, en ce qu'elle n'est jamais violente ou précipitée, mais toujours douce et naturelle, et ses effets sur la vessie et les reins sont fortifiants aussi bien que stimulants. L'essor qu'il donne à la digestion le rend aussi très désirable comme tonique général.

Association Dramatique Orléanaise.—Réunion Mensuelle Régulière.—Samedi le 3 juin 1876, à 7½ heures P. M., au cercle de l'Association, coin Royale et St. Louis.
Messieurs les membres sont priés d'être ponctuels.
J. N. AUGUSTIN,
3 juin— Secrétaire-Général.

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES.
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office for-ant l'angle de la rue du Canal.
Opération de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de Palais artificiels.
3 juin—

On demande,
IMMÉDIATEMENT, un garçon de salle sachant bien servir à table au parterre l'espagnol. S'adresser au Conti Verandah, No 27 la rue Conti.
3 juin—1f

Demande de Barbier.
UN bon BARBIER trouvera à s'employer en s'adressant au No 128 de la rue Baronne.
4 juin—1f

Campagne à louer.
UNE JOLIE MAISON de campagne située sur la plage de Mandeville, à 3 heures du debarcadère, est offerte à louer pour la saison en l'année, à terms modérés. La maison, pouvant loger une grande famille, est bâtie sur piliers possède une mannarde, un jardin, des arbres fruitiers et